

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **7 juillet 2025**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article du Règlement d'urbanisme numéro 350
2535, avenue Laporte Lot : 1 700 818 (district Bois-Joli)	Permettre la construction, en cour arrière, d'une serre géodésique en forme de demi-lune, ayant un diamètre de 6,61 mètres par 3,30 mètres de hauteur, alors que le règlement interdit cette forme architecturale pour tout bâtiment accessoire se trouvant à l'extérieur de la zone agricole permanente.	Article 20.2
1915, rue Saint-Maurice Lot : 1 296 083 Ville de Saint-Hyacinthe (district Yamaska)	Dans le cadre de la reconstruction du Centre communautaire Assomption, autoriser la réduction de la marge avant minimale de 8 mètres à 6 mètres.	Grille de spécifications de la zone 4179-R-01

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance du 7 juillet 2025.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 17 juin 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Crystel Poirier', is written over a faint, illegible stamp.

Crystel Poirier, LL.L, OMA
Greffière